



**SYNDICAT  
DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE**

**Aupunu Nō Te Tura Ō Te Ti'a-'Ohipa Ā Te Hau**

**Lettre mensuelle du SFP aux agents  
de l'administration de la Polynésie française**

**Août 2025**

**Délocalisation d'une partie de la fonction publique**

**L**e gouvernement vient d'annoncer un immense plan de « décentralisation » de notre administration. S'il est mené à son terme, il s'agira d'un changement profond dans notre organisation.

La dernière *Tranche de vie* que nous avons publiée restituait à chaud la réaction d'une de nos adhérentes. Prenons maintenant un peu de hauteur sur ce projet ambitieux dont les motivations réelles semblent difficiles à cerner.

**Déconcentration, décentralisation, délocalisation ?**

Plusieurs termes peuvent désigner des mouvements dans l'administration. Le gouvernement a choisi celui de « **décentralisation** », sans doute à tort.

**1. La déconcentration administrative**

La déconcentration administrative vise à déployer des autorités administratives représentant les services du Pays dans d'autres circonscriptions que Tahiti. Ce chemin fut déjà emprunté par notre

administration notamment dans le domaine de la santé et de l'agriculture. Une "déconcentration" de tous les services du Pays aurait un coût exorbitant pour peu de sens.

Plus récemment, le déploiement des « *Fare Ora* » constitue aussi une démarche de "déconcentration" dans laquelle le Pays tente de rapprocher certains services du Pays des usagers.

Avant même l'initiative du Pays, nous avions clairement décrit cette possibilité qui nous semblait une bonne approche. Nous préconisions une convention entre le Pays et les communes pour que des agents communaux soient formés et servent de relai pour simplifier certaines formalités administratives.

Nous proposons même il y a peu, le déploiement de bornes informatiques dans les communes et communes associées permettant la prise de rendez-vous en visio-conférence avec des agents du Pays.

Sur un territoire aussi vaste que l'Europe avec d'importantes contraintes, il est vain de chercher à reproduire ce que



<https://sfppolynesie.org>



BP 42 105 - 98 713 Fare Tony Papeete



Sfppolynesie@gmail.com



+33(0)6 48 66 63 68 (Olivier) - 89 73 31 61 (Christophe) - 87 26 32 39 (Hervé)



Syndicat de la Fonction Publique

d'autres Pays font. Il faut se montrer innovant.

Même si ce projet des *Fare Ora* nous semble prometteur pour rapprocher usagers et administration, il n'est pas sans obstacle. Car pour être efficaces, ces *Fare Ora* ne peuvent être de simples "boîtes postales".

En premier lieu la démarche repose sur des connexions internet stables et assurées avec un bon débit. Cependant, bien des communes ou communes associées, notamment aux Tuamotu et aux Marquises ne bénéficient pas de ce service.

En second lieu, les agents communaux effectuant ce relai doivent assimiler un très grand nombre de connaissances en matière de démarches et de dispositifs administratifs. La masse d'informations est souvent lourde pour une seule personne.

Enfin, existe aussi le risque d'une emprise accrue des Tavana sur leur population, particulièrement dans les îles à faible densité de population ou éloignées de Tahiti.

## 2. La décentralisation

La décentralisation, terme choisi par le gouvernement, consiste en réalité en un transfert de compétences et de ressources du pouvoir central vers des collectivités territoriales. C'est ce que l'Etat a fait avec les communes au travers du Code Général des Collectivités Territoriales. Traitement des ordures, des eaux usées, fourniture d'eau potable

aux usagers, entretien de la voirie, etc., autant de compétences que l'Etat a transférées aux communes en leur accordant une dotation de fonctionnement.

Comme chacun l'aura compris, le projet du gouvernement ne correspond ni à de la *déconcentration* ni à de la *décentralisation*.

**Il s'agit en réalité d'un simple projet de « *délocalisation* ».**

## Quel problème pose la localisation actuelle de l'administration ?

Maintenant que nous avons mieux « nommé » le projet du gouvernement, essayons de comprendre son pourquoi.

Le gouvernement avance ses arguments comme *une zone urbaine de Papeete saturée, asphyxiée et paralysée par la congestion routière*. Il évoque également *le manque de foncier, le coût du logement* ainsi que « *les inégalités spatiales* » qu'il définit comme les inégalités d'accès aux infrastructures publiques. « *Les habitants perdent en moyenne deux heures par jour dans les bouchons pour rejoindre les centres d'activités.* »

Ironiquement, sur ce dernier point, il n'y a aucune "inégalité" spatiale puisque **toute personne** qui converge vers Papeete perd deux heures dans les embouteillages ! 😊

Les agents de la fonction publique seraient-ils responsables de la saturation de la zone urbaine ? Les agents de la fonction publique seraient-ils également responsables des embouteillages ?

L'administration dans sa globalité serait-elle responsable de ces "inégalités spatiales" ? A ces trois questions le gouvernement semble répondre par l'affirmative puisque sa solution réside dans la délocalisation des services du Pays. Certes, il annonce vouloir déclencher une dynamique dans le secteur privé, mais c'est bien du côté de l'administration qu'il cherche en premier des solutions.

Paradoxalement, le nombre d'agents de la fonction publique qui convergent vers Papeete n'est pas très conséquent par rapport à toute la population qui s'y déplace.

De plus, les « zones industrielles » sont toutes situées dans des vallées étroites qui par essence constituent des goulets d'étranglement difficilement accessibles. Accessoirement, elles sont en bordure de rivière ce qui n'est pas optimal pour l'environnement. Outre les véhicules des travailleurs, ces zones industrielles imposent le déplacement d'énormes camions parfois lourdement chargés, le plus souvent depuis et vers le port de Papeete.

A Papeete, le volume de parkings disponibles n'a pas forcément suivi l'évolution de la quantité de véhicules qui convergent quotidiennement vers l'agglomération.

Ainsi, la saturation de Papeete, et plus largement de la zone urbaine, ne semble en aucun cas la résultante de notre administration. Elle est davantage le fruit d'une absence de planification et de choix d'urbanisme dans lesquels des

autorisations de constructions conséquentes ont été accordées, constructions dont la rationalité est parfois douteuse. Démultiplier les logements dans des fonds de vallée desservis par une unique petite route sur laquelle viennent converger tous les habitants pose question... Mais bon !

L'absence d'un système de transport en commun disposant d'un chemin dédié et respectant des horaires est aussi une contrainte. Mettre de plus en plus de bus sur une route congestionnée davantage la circulation mais ne la fluidifie pas. Là encore, la solution aux transports en communs sur un espace confiné comme une île, réclame une approche innovante et non un copier-coller de ce qui se fait dans des zones continentales.

### Un projet qui porte sur la relocalisation d'environ 1 500 agents

L'annonce du gouvernement indique qu'il s'agit de délocaliser 22 services et six ministères totalisant 1 500 postes de la fonction publique territoriale. Que représentent 1 500 postes sur les 8 000 que globalise la fonction publique ?

Est-ce véritablement la délocalisation de 20 % des effectifs de la fonction publique qui va mettre fin à la saturation de Papeete ? Pardonnez-nous d'en douter.

Quant aux ministères délocalisés, ils apprécieront sans doute les kilomètres et les embouteillages pour participer aux réunions du gouvernement à Papeete ou défendre leurs textes à l'assemblée. Le

bilan carbone risque ainsi d'en prendre en coup.

### Encombrant partage de compétences entre Pays et communes

Le Pays ne peut intervenir sur les compétences des communes en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a relativement bien défini les zones d'intervention de chacun.

Pour autant, la saturation de la zone urbaine est un problème dont la solution ne se trouve pas qu'au sein des communes situées entre Mahina et Punaauia. Entrevoir le déplacement progressif de populations et d'entreprises jusqu'à la presqu'île n'est pas sans conséquences pour ces dernières.

Cela signifie fournir plus d'eau potable et en traiter davantage. C'est aussi plus d'ordures ménagères à collecter et d'écoles à entretenir. Autant de compétences dévolues à des communes dont les budgets sont aujourd'hui modestes.

L'île de Tahiti compte moins de 200 000 habitants, ce qui en fait une agglomération comparable à Saint-Etienne, Toulon ou Reims. Nous sommes donc bien loin des grandes villes hexagonales.

L'enchevêtrement de compétences entre le Pays et les communes est sans doute un obstacle dans la bonne gestion de l'espace sur l'île de Tahiti. Le copier-

coller du CGCT hexagonal pour la Polynésie française démontre ici toutes ses limites.

L'organisation administrative de l'île de Tahiti et son découpage en 12 communes (21 communes ou communes associées), démultiplie les obstacles et sources d'oppositions à tout projet global d'urbanisme.

**Pourtant, c'est bien d'un projet global et cohérent dont l'île de Tahiti a besoin.**

Le gouvernement a pris la décision d'exploiter les leviers dont il dispose, mais cela sera-t-il suffisant, y compris pour insuffler une dynamique dans le secteur privé comme il le suggère ?

Les communes de Papeete, Pirae ou Faa'a laisseront-elles partir leurs zones industrielles qui financent une partie de leurs budgets via les patentes ? Certainement que non, car rien n'est prévu à ce jour pour compenser cette perte. Les entreprises elles-mêmes joueront-elles la carte de la délocalisation sachant que plus elles s'éloignent du port de Papeete plus les frais d'acheminement de leurs containers sont élevés ? Là encore, le doute s'installe.

Il faudrait des incitations fortes pour déclencher pareil mouvement.

**Cependant, relocaliser les services administratifs a du sens**

Depuis des années, bien des services du Pays sont devenus difficilement accessibles aux usagers faute de

parkings. Ils sont même parfois difficiles d'accès à leurs propres agents 😊. Par ailleurs, le pays continue de verser des loyers considérables pour loger ses services et ministères, à tel point qu'il a parfois déjà payé deux fois la valeur des immeubles qui abritent ses locaux.

Ne soyons pas naïfs, la localisation de certains services s'est révélée le moyen de garantir de grosses rentabilités à des promoteurs de la place très en amitié avec nos gouvernements. Mais depuis des années, les gouvernements se sont succédé sans pour autant chercher à rationnaliser la gestion des deniers publics.

Notre syndicat a proposé au gouvernement d'exploiter tout l'espace de l'ancien hôpital Mamao pour en faire une immense cité administrative aux normes hautes qualités environnementales avec un SWAC dédié pour réduire la facture énergétique (climatisation par utilisation de l'eau de mer puisée en profondeur).

Le regroupement des services administratifs simplifie les formalités des usagers, fluidifie la circulation des individus entre services et permet d'insuffler des synergies. Accessoirement cela met fin au paiement de loyers exorbitants et restitue de précieux m<sup>2</sup> pouvant être reconvertis.

Pareille cité administrative pourrait parfaitement être envisagée ailleurs qu'à Mamao, mais sa localisation, loin de Papeete, pénaliserait sans doute les usagers du service public. Cependant, un tel projet aurait du sens pour les agents

publics. Mais il ne s'agirait pas d'éparpiller les services sur plusieurs site loin de Papeete...

### Sans véritable sens, point de succès

Le désengorgement de la zone urbaine n'est pas le problème des fonctionnaires car ils ne sont pas responsables de la situation. Contraindre 1 500 d'entre eux (volontaires ou non) à se délocaliser au seul motif de réduire les flux vers Papeete n'a donc quasiment pas de sens pour les agents publics eux-mêmes.

Cela peut sans doute simplifier la vie de certains, qui iront par exemple de Punaauia vers Papara ou Taravao, mais pour les autres, cela risque d'être bien différent.

Le projet évoque par exemple le déplacement d'un certain nombre de services vers Taravao, nous doutons fort que les fonctionnaires qui habitent la côte-est ou Moorea apprécieront ce changement. Dès lors, la délocalisation risque de sonner comme une punition ou une incitation à la mutation.

### Et le télétravail ?

Déplacer 20 % des effectifs de l'administration revient sans doute à déplacer autant de fonctionnaires qui pourraient travailler en distanciel. La différence c'est que le télétravail ne coûte pas grand-chose à l'administration !

Il y a donc comme un paradoxe à avoir adopté des délibérations très restrictives sur la mise en place du télétravail dans



l'administration et s'alarmer de l'engorgement de la zone urbaine.

Comme nous l'avons abondamment dénoncé, les délibérations liées au télétravail contiennent tous les ingrédients pour systématiquement refuser le dispositif aux agents publics. Nous le constatons régulièrement en étant saisis par des fonctionnaires qui ne parviennent pas à obtenir la jouissance de ce droit par leur hiérarchie.

Peut-être que pour réduire le flux de déplacements vers Papeete, il serait déjà judicieux d'assouplir les règles du télétravail et d'éduquer les hiérarchies réfractaires à son utilisation.

Seulement cela passe par un véritable projet de société dans lequel le déploiement de la fibre optique et sa mise à disposition à des prix abordables relèvent d'un choix gouvernemental. Laisser les opérateurs déployer ce réseau au gré des seules demandes des usagers revient à soumettre sa politique au bon vouloir des prestataires d'internet.

Nous espérons d'ailleurs que le gouvernement a déjà prévu que la fibre soit installée partout où il planifie d'y localiser ses services administratifs... sinon la régression pourrait-être en marche !

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale.

Soutenez notre  
action syndicale en  
quelques clics

Scannez  
Le QR Code



Très cordialement.

Le secrétaire général

Olivier Champion

